

 vous accompagner

Plan santé-sécurité au travail en agriculture 2021 - 2025

MSA Midi-Pyrénées Nord



Édito	4 - 5
Le service santé-sécurité au travail	6
Les missions	7
Le diagnostic territorial local	8
Les orientations	9
orientation 1	10 - 11 - 12
orientation 2	13
orientation 3	14 - 15



"La MSA dans ses diverses missions assure la santé et la sécurité au travail du monde agricole.

Tous les 5 ans le réseau, composé de la Caisse centrale et des 35 MSA, propose un nouveau plan santé-sécurité au travail.

L'actuel plan s'inscrit dans les orientations du plan stratégique MSA 2025, du livre blanc et de la stratégie santé de la MSA.

Il s'est construit dans un environnement sociétal qui questionne fortement les activités agricoles dans leurs rôles et dont les interpellations sociétales, qui en résultent, ont un impact important sur l'activité et la santé des professionnels de l'agriculture.

C'est la raison pour laquelle, ce plan vise à soutenir les exploitants, les entreprises et les salariés des métiers de l'agriculture dans un contexte de développement, de changement ou de crises.

C'est bien le rôle de la MSA, au travers de sa politique de santé-sécurité au travail, (SST) d'apporter des réponses par des actions mises en œuvre sur la durée du plan."

Jean-Pierre Dilé

Président de la MSA Midi-Pyrénées Nord

"Depuis 2002, année où la MSA a pris en charge la mise en œuvre de la santé-sécurité au travail pour les exploitants agricoles, que de chemin parcouru.

À partir de cette date, face à des enjeux économiques et environnementaux toujours plus prégnants, la MSA s'applique, grâce à des plans d'action ambitieux, à préserver la santé des professionnels de l'agriculture dans toutes ses composantes qu'elles soient physiques, mentales ou sociales.

En ce sens, il développe des actions en direction de nos populations et de nos territoires, accompagne et forme les chefs d'exploitation et d'entreprise à intégrer les principes de prévention des risques dans leur quotidien.

Le travail qui nous attend est encore important, mais si passionnant et si utile. Nous avons besoin de l'implication et des compétences de tous : du service santé-sécurité au travail bien sûr, mais également des professionnels que nous sommes pour soutenir notre métier, notre agriculture et préparer celle de demain."

Anne-Marie Couderc

Présidente du comité de protection sociale des non-salariés (CPSNS)

"En construisant ce nouveau plan, les membres des comités de protection sociale des salariés et des non-salariés, ont souhaité qu'il soit ambitieux.

Avec ce plan, la MSA MPN poursuit son engagement à prévenir les risques professionnels, faciliter le maintien en emploi, améliorer les conditions de travail, préserver la sécurité au travail, promouvoir des méthodes et outils innovants en matière de prévention, et lutter contre le mal être en agriculture.

Ce plan s'adresse à tous les actifs affiliés à la MSA MPN, qu'ils soient salariés de la production, de la forêt, des coopératives, des organismes professionnels agricoles, du service à la personne, ou bien non-salariés agricoles. Les actions sont menées par le service santé-sécurité au travail, selon des approches individuelles ou collectives.

Le contexte de crise sanitaire nous renforce encore plus dans le besoin d'actions et de projets.

Avec ce plan, la MSA nous offre des outils. À nous tous de nous investir pour la santé-sécurité au travail."

Roselyne Savignac

Présidente du comité de protection sociale des salariés (CPSS)

« La santé-sécurité au travail est un concept original, créé par la MSA et qu'elle seule est capable de traduire en actions.

La première raison est que la MSA protège à la fois des salariés et des non-salariés. La seconde est qu'elle dispose en son sein, au service des actifs du monde agricole, de médecins du travail, d'infirmiers de santé au travail et de conseillers en prévention des risques professionnels.

C'est pourquoi, la MSA Midi-Pyrénées Nord a fait le choix de réunir et de mettre en synergie ces diverses compétences au sein d'un service unique animé par un médecin chef.

Bénéficiant de l'assistance d'une équipe administrative, le service SST travaille également en étroite relation avec différents services de la Caisse, pour réaliser ses actions (contrôle médical et dentaire, action sanitaire et sociale, cotisations, accidents du travail entre autres).

Le plan santé-sécurité au travail de la MSA MPN élaboré certes, en collaboration avec les orientations nationales, est imprégné des caractéristiques professionnelles et économiques de notre territoire, et constitue la feuille de route du service SST pour la période 2021-2025.

Sa mise en œuvre sera pilotée par la Direction, et suivie par le Conseil d'administration et ses comités de protection sociale. »

Éric DALLE

Directeur général de la MSA Midi-Pyrénées Nord

Le service santé-sécurité au travail

- Dirigé par un agent de direction
- Piloté et animé par un médecin chef
- Composé de 2 équipes complémentaires

Également composé de

- 1 responsable administratif
- 1 responsable de prévention des risques professionnels
- 1 équipe de 10 conseillers en prévention des risques professionnels
- 1 équipe pluridisciplinaire comprenant
 - ♦ 7 médecins du travail
 - ♦ 6 infirmiers en santé au travail
- 10 assistants ou secrétaires, dont 1 formateur sauveteur-secouriste du travail en agriculture

Une expertise qui s'appuie sur une expérience de plus de 45 ans dans l'accompagnement du monde agricole.

Les comités de protection sociale

Le comité de protection sociale des non-salariés (CPSNS)

- Présidé par Anne-Marie Couderc (3^{ème} collège), il se compose de 22 administrateurs répartis comme suit :
 - ♦ 12 du 1^{er} collège (exploitants)
 - ♦ 8 du 3^{ème} collège (employeurs)
 - ♦ 2 non-salariés représentant des familles (UDAF).

Il étudie et donne des avis au Conseil d'administration (CA) sur toutes les questions concernant la protection sociale des non-salariés, en particulier la prévention des risques professionnels et la santé au travail, les partenariats.

Le comité de protection sociale des salariés (CPSS)

- Présidé par Roselyne Savignac (2^{ème} collège), il se compose de 26 administrateurs répartis comme suit :
 - ♦ 16 du 2^{ème} collège (salariés)
 - ♦ 8 du 3^{ème} collège (employeurs)
 - ♦ 2 salariés représentant des familles (UDAF).

Il étudie et donne des avis au CA sur toutes les questions concernant la protection sociale des salariés, en particulier la prévention des risques professionnels, la santé au travail, les partenariats relatifs à la protection sociale complémentaire.

Les contacts SST

Santé au travail

- ♦ secrétariat : 05 63 21 61 98
- ♦ adresse de messagerie : mpnsanteautravail.blf@mpn.msa.fr

Prévention des risques professionnels

- ♦ secrétariat : 05 63 21 61 99
- ♦ adresse de messagerie : contactprp.blf@mpn.msa.fr

Toutes les informations sur mpn.msa.fr

Rubrique : Exploitants ou Employeurs / Santé-sécurité au travail / Des experts à votre service / La santé sécurité au travail

Les missions

Exclusivement préventives, les missions de la santé-sécurité au travail sont d'éviter toute altération de la santé, quelle soit physique, mentale ou sociale, ainsi que de la sécurité des travailleurs du fait de leur travail.

Les médecins du travail et les infirmiers exercent leurs missions auprès des entreprises et des exploitations agricoles en concertation avec les conseillers en prévention des risques professionnels.



Ensemble dans le cadre du PSST, ils jouent un rôle fondamental pour

- la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
- l'amélioration des conditions de travail
- l'aide au maintien en emploi des salariés et des exploitants

En concertation, ils interviennent dans les entreprises et les exploitations agricoles pour



- inciter les employeurs à prendre toutes les mesures de prévention nécessaires
- pratiquer des diagnostics
- faire des études de poste
- réaliser des études ergonomiques
- effectuer des estimations de niveaux sonore ou d'éclairement
- former
- conseiller et apporter une aide méthodologique, technique et financière en vue d'améliorer les conditions de travail

Les médecins du travail et les infirmiers de santé travail réalisent le suivi individuel en vue de préserver l'état de santé des travailleurs

- surveillance individuelle des salariés agricoles à l'embauche et tout au long de leur parcours professionnel, en prenant en compte les risques professionnels,
 - échanges avec employeurs et salariés pour mettre en place les aménagements et améliorations des conditions de travail nécessaires à la prévention ou réduction des effets de l'exposition aux risques professionnels
- 

Le diagnostic territorial local

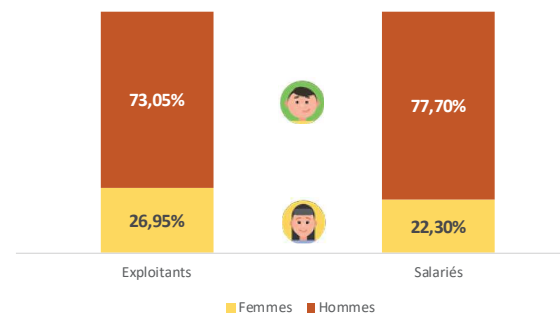
Ce plan est construit sur la base d'un diagnostic territorial local qui permet d'identifier les filières les plus à risque et de dégager des priorités d'actions.

Typologie de la population (au 1^{er} janvier 2020)

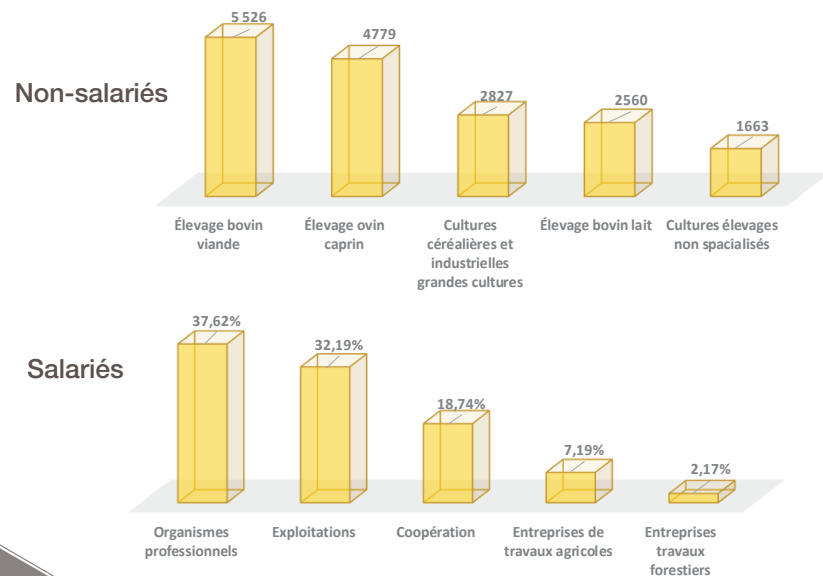
- 22 839 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles
- 22 049 salariés, représentant plus de 52 000 salariés employés dans l'année et plus 62 000 emplois en cours de l'année (CDD et CDI confondus)
- 6 571 employeurs de main d'œuvre
 - 88 % des entreprises ont un effectif au moins égal à 5 ETP

Enseignement agricole

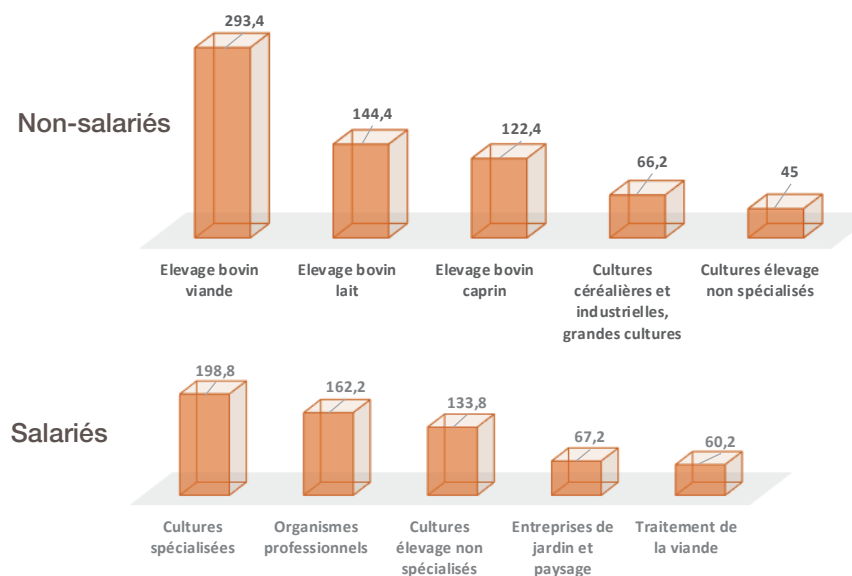
- 27 établissements d'enseignement agricole, privés ou publics



Population : filières les plus représentatives



Sinistralité : filières les plus accidentogènes en AT*



*nombre moyen d'AT avec arrêt 2014-2018

Orientation 1

Agir pour préserver la santé dans l'activité de travail

- **Incontournables**
 - ♦ prévenir les expositions aux produits chimiques les plus dangereux (dont CMR - Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques) dans l'optique d'en réduire leur utilisation
 - ♦ prévenir les troubles musculo squelettiques (TMS) et/ou les troubles psychosociaux (TPS) dans les secteurs à risque en les abordant par une approche systémique et en prévention primaire
 - ♦ contribuer à concevoir et améliorer les machines, développer la connaissance des risques et la prévention liées à leur utilisation
 - ♦ prévenir les accidents de chutes de hauteur lors des activités agricoles et/ ou agroalimentaires
 - ♦ agir sur les situations fragilisant l'employabilité des actifs agricoles dans le cadre du guichet unique
- **Ambition**
 - ♦ conforter la place de la prévention dans le dispositif de formation initiale d'accueil des jeunes en entreprise et de formation continue

Orientation 2

Accompagner les projets et les transitions

- **Incontournable**
 - ♦ promouvoir la prévention primaire concernant l'aménagement et la conception des lieux de travail, des bâtiments, des installations, des processus et des matériels
- **Ambitions**
 - ♦ accompagner la mise en place des nouvelles technologies en intégrant les dimensions SST
 - ♦ accompagner le développement des nouvelles formes d'agriculture en intégrant les dimensions de SST

Orientation 3

Développer la relation de service

- **Incontournable**
 - ♦ prévenir le mal-être professionnel des actifs agricoles
- **Ambitions**
 - ♦ mobiliser les managers sur les questions de santé comme enjeux de performance
 - ♦ renforcer l'implication des élus dans la construction de stratégies d'action SST et de leur déploiement dans les territoires
 - ♦ renforcer les relations auprès des autres professionnels de santé, dans l'objectif de développer le lien santé publique /santé au travail sur les territoires

Incontournables : actions portées par les MSA

Ambitions : actions spécifiques à chaque MSA identifiées selon les besoins des territoires et la volonté des élus

Orientation 1

Incontournable 1

Prévenir les expositions aux produits chimiques les plus dangereux (dont CMR) dans l'optique d'en réduire leur utilisation

Contexte MPN

En raison du nombre important d'exploitants, notamment des arboriculteurs et viticulteurs, le service SST intensifiera son investissement par des actions portant sur :

- la sensibilisation et l'évaluation à la dangerosité des produits chimiques,
- la suppression des expositions.

Projets MPN

1. Aider à la réalisation des évaluations du risque chimique (ERC) par des formations collectives, et la promotion de l'accompagnement à l'ERC auprès des nouveaux installés
2. Réaliser des formations de sensibilisation auprès des adhérents
3. Animer le réseau des formateurs du dispositif Certiphyto afin de maintenir leur compétence en SST
4. Réaliser des dossiers Phyt'attitude aigus en promouvant ce réseau auprès des adhérents
5. Réaliser des fiches favorisant des actions de prévention menées en entreprise en lien avec les nouvelles technologies, la substitution par d'autres produits, la protection collective, la substitution des méthodes alternatives et l'évaluation d'un risque par métrologie

Agir pour préserver la santé dans l'activité de travail

Incontournable 2

Prévenir les troubles musculo-squelettiques (TMS) et/ou les troubles psychosociaux (TPS) dans les secteurs à risque, en abordant la problématique en prévention primaire et par une approche systémique

Contexte MPN

Poursuite de la dynamique engagée dans le précédent plan, l'étendre à d'autres secteurs fort pourvoyeurs de TMS/TPS, en renforçant la prévention primaire, en intégrant également les évolutions de l'organisation du travail.

Projets MPN

1. Communiquer sur l'offre de services de prévention des TPS/TMS auprès des exploitants avec, ou sans, main d'œuvre ⇒ proposer des dispositifs d'accompagnement spécifiques
2. Pour les exploitants (filières ovin, bovin, grandes cultures et arboriculture)
 - ♦ mettre en place des formations à la sensibilisation des risques de TMS en élevage
 - ♦ les accompagner individuellement suite aux formations ou à la demande
3. Pour les employeurs (entreprises sinistrées) ⇒ rencontrer les directions et les impliquer dans la mise en œuvre de la démarche "mobiliser, investiguer, transformer, évaluer" (M.I.T.E)
4. Pour les entreprises du tertiaire et celles avec salariés administratifs
 - ♦ poursuivre la sensibilisation « écran sans maux » en y intégrant les risques liés aux nouvelles organisations du travail, notamment sur les TPS et TMS
 - ♦ créer une mallette pédagogique pour les animateurs PRP d'entreprise
5. Réaliser une évaluation sur la mise en place d'échauffement en entreprise, afin d'en définir les conditions de réussite

Contribuer à concevoir et à améliorer les machines, développer la connaissance des risques et la prévention liée à leur utilisation

Contexte MPN

Bien que faites pour améliorer les conditions de travail, certaines machines ne sont pas moins génératrices de risques, d'où l'importance d'agir le plus en amont possible sur le risque machine (prévention primaire), notamment au niveau de la conception.

Projets MPN

1. Réaliser des rapports d'analyses d'accidents du travail et observer des chantiers impliquant des machines identifiées par la CCMSA ou par la MSA MPN
2. Réaliser des signalements de machines dangereuses ⇨ reporting CCMSA et rencontre de vendeurs
3. Proposer aux adhérents MPN des formations aux risques machines
4. Rencontrer régulièrement les FD Cuma

Prévenir les accidents de chutes de hauteur lors des activités agricoles et/ou agroalimentaires

Contexte MPN

Force est de constater que la sinistralité due aux chutes de hauteur reste importante, et donc une priorité pour la MSA MPN.

Projets MPN

1. Réaliser des formations à la gestion de la chute de cheval
2. Réaliser un outil de diagnostic permettant d'identifier les situations de travaux de hauteur, qui sera déployé dans certaines filières
3. Proposer un accompagnement
 - ♦ formation « risques liés aux travaux en hauteur »
 - ♦ formation « utilisation du Sécuriplac »
 - ♦ accompagnement individuel dans la mise en place d'actions
4. Valoriser les actions mises en place au sein des entreprises

Agir sur les situations fragilisant l'employabilité des actifs agricoles dans le cadre du guichet unique

Contexte MPN

Le guichet unique, dans sa globalité, demeure un réel atout pour renforcer les actions menées par la SST dans le cadre de l'employabilité des actifs agricoles.

Projets MPN

1. Accompagner une entreprise dans l'identification des postes à forte pénibilité en vue de bâtir un plan d'action ⇒ la méthode élaborée pourra servir à d'autres entreprises
2. Se faire connaître comme acteur ressource dans le maintien en emploi auprès des salariés, employeurs, partenaires, élus, corps médical et paramédical
3. Promouvoir notre expertise sur ces questions dans l'objectif d'accompagner les entreprises sur ce thème
4. Participer aux commissions pluridisciplinaires opérationnelles (CPO) dans le cadre du maintien en emploi

Conforter la place de la prévention dans le dispositif de formation initiale, d'accueil des jeunes en entreprise et de formation continue

Contexte MPN

Une démarche essentielle poursuivie par la MSA MPN afin de promouvoir des messages en lien avec la SST auprès des jeunes.

Projets MPN

1. Décliner la convention de partenariat signée entre la DRAAF, la DREETS et l'ARCMSA avec pour objectifs de
 - ♦ sensibiliser à la SST les directions des établissements scolaires
 - ♦ réaliser un plan de formation sur la SST à destination du corps enseignant (risque phytosanitaire, machinisme...)
 - ♦ réaliser des journées écoles
2. Poursuivre l'animation du réseau des formateurs sauveteurs secouriste du travail agricoles (SSTa)
3. Intervenir au niveau du brevet professionnel responsable d'exploitation agricole (BPREA) et des stages préparatoires à l'installation

Orientation 2

Incontournable 1

Développer la prévention primaire concernant la conception et l'aménagement des lieux de travail, des matériels et des organisations

Contexte MPN

Le service SST a pour mission de faire prendre en compte les conditions de travail, le plus en amont possible des projets.

Projets MPN

1. Se faire connaître auprès de nos partenaires (Chambre d'Agriculture, JA, CER...) en tant qu'acteur ressource
2. Accompagner les entreprises dans leur projet en intégrant les simulations du travail réel à l'aide d'outils tels que la maquette bovins ou ovins 3D, le logiciel Sketchup...
 - ♦ individuellement : dispositifs AFSA, AFSE, Contrat accompagnement
 - ♦ collectivement : formation de sensibilisation à la simulation d'activité dans le cadre de projet
3. Valoriser nos accompagnants auprès des adhérents ⇒ vidéos sur le site internet, articles presse, visites de références, panneau de promotion de l'accompagnement de la MSA MPN

Accompagner les projets et les transitions

Ambition 1

Accompagner la mise en place des nouvelles technologies en intégrant les dimensions SST

Contexte MPN

Pourtant destinées à aider l'exploitant, certaines nouvelles technologies ne tiennent pas compte de la SST, d'où l'intérêt d'identifier les points d'alerte en vue d'accompagner nos adhérents.

Projets MPN

1. Réaliser annuellement des études sur une nouvelle technologie selon une trame d'observation spécifique
2. Réaliser une étude sur la charge mentale liée à l'utilisation des nouvelles technologies

Ambition 2

Accompagner le développement des nouvelles formes d'agriculture en intégrant les dimensions SST

Contexte MPN

Développement d'activités agricoles en lien avec les attentes sociétales, sans prise en compte d'impondérables (temps de travail, épuisement professionnels), d'où le besoin d'adapter notre discours.

Projet MPN

1. Participer conjointement avec l'ASS au projet MENTAGRO, qui étudie l'impact d'une transition à l'agroécologie sur la santé des exploitants effectuant cette transition, et dont l'objectif est de développer les moyens ressources qui feront sens en matière de prévention

Incontournable 1

Prévenir le mal-être des actifs agricoles

Contexte MPN

La prévention du mal-être est une priorité tant pour la MSA MPN que pour ses élus.

L'amélioration du dispositif repose notamment sur la pluridisciplinarité de son guichet unique (en partenariat avec l'ASS).

Projets MPN

1. Poursuivre le dispositif prévention du suicide en s'appuyant sur la cellule prévention suicide, le suivi individuel (santé au travail), les commissions pluridisciplinaires opérationnelles
2. Améliorer l'identification des facteurs favorisant le mal-être
3. Améliorer la détection en participant au projet du dispositif de recherche d'identification et l'aide à la détresse (DRIAD), ainsi qu'à des formations sentinelles mises en place par l'ASS
4. Optimiser le parcours d'accompagnement des professionnels agricoles en situation de mal-être, en partenariat avec l'ASS
5. Appliquer le dispositif d'aide au répit
 - ♦ orienter systématiquement la personne vers la santé au travail pour un entretien individuel
 - ♦ former au « Comment laisser les consignes à un agent du service de remplacement pour confier son exploitation sereinement ? » par la prévention des risques professionnels

Ambition 1

Mobiliser les managers sur les questions de santé comme enjeux de performance

Contexte MPN

Sensibilisation des dirigeants et des managers de proximité à considérer la SST comme un vecteur de performance de l'entreprise.

Projets MPN

1. Animer le réseau des animateurs de PRP des entreprises par l'organisation de journées thématiques et l'envoi de e-mails d'actualité
2. Dispenser des formations au management auprès des employeurs de la filière arboriculture (dans un 1^{er} temps), action étendue ensuite à la filière viticulture
3. Développer une formation « Comment réaliser l'accueil des saisonniers ? »
4. Construire une offre de services à destination des managers pour les aider à appréhender les questions de la SST dans leur management
5. Organiser un séminaire en 2023 sur la thématique « Santé et Performance : enjeu d'entreprise ? »

Renforcer l'implication des élus dans la construction des stratégies d'action SST et de leur déploiement dans les territoires

Contexte MPN

La mise en œuvre de notre politique SST s'appuie sur notre réseau d'élus, faisant ainsi écho à la demande forte du Conseil d'administration, des CPSS et CPSNS.

Ce plan poursuit dans cette direction en associant et impliquant nos élus, relais de proximité.

Projets MPN

1. Favoriser l'appropriation du PSST aux élus MPN : implication et déclinaison sur les territoires
2. Rencontrer et informer les comités territoriaux des actions se déroulant sur leur territoire
3. Favoriser la montée en « compétences » des membres des CPSS et CPSNS : mise en débat de questions de SST par des intervenants extérieurs, présentation d'actions SST menées sur le terrain

Renforcer les relations auprès des autres acteurs de santé dans l'objectif de développer le lien santé publique / santé au travail sur les territoires

Contexte MPN

Les frontières entre santé publique, santé au travail et santé environnementale ont tendance à disparaître. Le vieillissement de la population active a un impact sur l'entreprise.

Comment prévenir la désinsertion professionnelle des travailleurs sans tenir compte de la prévention de la santé dans sa globalité ?

Projets MPN

1. Sensibiliser les professionnels de santé aux rôles et missions de SST afin de mieux accompagner les travailleurs en situation de fragilité au regard de leur avenir professionnel, faciliter leur retour en emploi
2. Organiser des formations sur la prévention des conduites addictives afin d'aider les entreprises dans la mise en place de démarches : actions de sensibilisation et d'accompagnement des travailleurs en difficulté
3. Organiser des actions sur l'interaction entre risque cardiovasculaire et vie professionnelle : rôle de l'activité professionnelle dans la genèse de ces maladies et comment les prévenir, les conséquences sur l'emploi

MSA Midi-Pyrénées Nord
180 avenue Marcel Unal
82014 MONTAUBAN Cedex
Téléphone : 05 63 48 40 00

Santé-sécurité au travail

Prévention des risques professionnels

☎ 05 63 21 61 99

✉ contactprp.blf@mpn.msa.fr

Santé au travail

☎ 05 63 21 61 98

✉ mpnsanteautravail.blf@mpn.msa.fr

Suivez l'actualité MSA MPN sur

- Twitter : @MpnMsa
- Facebook : Groupe MSA Midi-Pyrénées Nord

